



Transport scolaire

Au Conseil départemental, la priorité est de permettre aux élèves de Haute-Garonne, de la maternelle à la terminale, de se rendre dans leur établissement scolaire grâce à des moyens de transports collectifs efficaces et sécurisés.

Plus de 43 000 élèves bénéficient de la prise en charge à 100% de ce service départemental sur la grande agglomération toulousaine, une aire de compétence comprenant les 114 communes de Toulouse Métropole, du Sicoval, du Muretain Agglo, de la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain et de la Communauté de Communes des Coteaux de Bellevue.

Le budget consacré par le Département au transport scolaire est de plus de 25 millions d'euros, ce qui représente pour les familles notamment les plus modestes, une économie de 1000 euros par an et par enfant transporté en car scolaire et plus de 300 euros sur le réseau Tisséo.

À compter de la rentrée 2025, des frais d'inscription seront instaurés. Ils visent, suite au constat d'une utilisation très irrégulière du transport scolaire par un grand nombre d'inscrits, à optimiser l'offre de transport selon la réalité des besoins.

Leur montant est fixé à 30 € par famille + 15 € par enfant.

Une exonération de ces frais d'inscription est toutefois prévue pour les familles dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 650 €/mois.

> Pour établir ou renouveler le dossier de demande, connectez-vous sur le site : transportscolaire.haute-garonne.fr ou sur le portail ENT : eCollege.cd31.net

> Pour les élèves résidants en dehors de l'agglomération toulousaine, vous pouvez vérifier votre éligibilité à la gratuité des transports auprès de la Région Occitanie.

INFORMATIONS

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE
1, boulevard de la Marquette
31090 Toulouse Cedex 9

Accueil du public Bât. A
du lundi au vendredi
8h45-12h15 et 13h45-16h45



0 800 011 593

Service & appel
gratuits

Haute-Garonne le Département



Démarches dématérialisées

> AIDE À LA
RESTAURATION
SCOLAIRE

> TRANSPORT
SCOLAIRE